Politique de GARANTIE

La garantie *Fibrex Avant-Garde protège votre investissement en vous assurant une qualité de fabrication tout en vous procurant les avantages de la garantie du fabricant.

PRODUITS D'ALUMINIUM

Tous les produits d'aluminium et/ou verre trempé, sont couverts par une garantie limitée de 10 ans sur les composantes d'aluminium et de 5 ans sur l'émail cuit, sous réserve des limitations.

MAIN D'OEUVRE

Tous nos travaux sont garantis pour une période de 1 an à compter de la livraison finale de nos produits.

IMPORTANT :

Nous appliquerons toutes garanties légales découlant d'une détérioration prématurée de nos produits.

RAMPES-AVANT-GARDES
445, Nolin
Québec (Québec) G1M 1E8
Cel: (418) 262-8871
Téléphone: (418) 529-8871
Télécopieur: (418) 529-1935
Appel sans frais (844) 529-8871